



# Ville de **Schefferville**

**ORDONNANCE 2022-03 12**

**OBJET : PRIME VERSÉE À DEUX OFFICIERS DE LA BRIGADE  
DES INCENDIES**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTEND QUE,** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU** la vacance au Poste de directeur du Service des incendies;

**ATTENDU QUE** cette vacance a généré une charge excédentaire de travail prévue au capitaine Jérémie Astair et au lieutenant Gervais Boudreau;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur François Désy, directeur général, formulée dans le sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à verser une prime de 400 \$ à monsieur Jérémie Astair et une prime de 400 \$ à monsieur Gervais Boudreau, officiers de la Brigade des incendies.

Adoptée à Québec le 6 mars 2022

Jean Dionne, administrateur